

LE
DROIT D'AUTEUR

ORGANE OFFICIEL

DU

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE

POUR

LA PROTECTION

DES

ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES



Trente-sixième année

1923



BERNE
BUREAU INTERNATIONAL
DE L'UNION
POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES
1923

ORGANISATION MONDIALE DE
LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

OMPI
BIBLIOTHÈQUE

3065/91

TABLES DES MATIÈRES

DE LA

TRENTE-SIXIÈME ANNÉE

1923

TABLE DES ARTICLES

N.-B. Les pays sont placés par ordre alphabétique et les matières concernant un même pays dans l'ordre chronologique de leur publication dans le *Droit d'Auteur*.

	Pages		Pages
Bibliographie. Ouvrages nouveaux	96, 148	Congrès. Assemblées. Sociétés (<i>suite</i>).	
Publications périodiques	36, 48, 72, 120	Société des auteurs et compositeurs dramatiques . . .	125
Congrès. Assemblées. Sociétés. Introduction	26, 121	Société des aquafortistes français	127
<i>Allemagne.</i> Cercle des libraires allemands	26, 121	Confédération des travailleurs intellectuels de France . . .	127
Société coopérative des compositeurs de musique allemands	26, 123	<i>Grande-Bretagne.</i> Société des auteurs anglais	33, 127
Association économique nationale des artistes	26	Association des éditeurs de Grande-Bretagne et d'Irlande	33, 127
Société des éditeurs de musique allemands	26, 122	<i>Italie.</i> Société italienne des auteurs	33, 128
Société des marchands de musique allemands	27, 122	Association des éditeurs et des libraires italiens	34, 128
Société des éditeurs allemands	122	Association italienne des éditeurs et marchands de musique	128
Société des éditeurs d'art	122	<i>Suisse.</i> Fondation Schiller	34, 128
<i>Autriche.</i> Fédération autrichienne des travailleurs intellectuels	123	Société des écrivains suisses	34, 128
<i>Canada.</i> Association des auteurs canadiens	27	Union suisse des photographes	34, 129
<i>États-Unis.</i> Ligue des auteurs d'Amérique	27	Association des musiciens suisses	34
Congrès international de l'art cinématographique	123	Fédération suisse des travailleurs intellectuels	35, 130
<i>France.</i> Société des gens de lettres	28, 123	Association de la presse suisse	129
Cercle de la librairie	29, 125	Correspondance. <i>Autriche</i> (M. Em. Adler)	79
Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle	29, 125	<i>France</i> (M. Albert Vaunois)	16, 114
Association littéraire et artistique internationale (groupe français)	29	Chronique. <i>Première partie.</i> <u>Plagiats anciens, plagiats modernes</u> : Cyrano de Bergerac plagié et plagiaire; Stendhal plagiaire; le forçat homme de lettres; l'admirateur de Jean Paul; un plagiaire obstiné; la mère librettiste. — Le cas de M. Pierre Benoit. — Une arme contre les plagiaires: la publicité. — Le droit d'auteur et les cuisiniers; revendications des horticulteurs	42
Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique	30	<i>Seconde et dernière partie.</i> <u>Atteintes au droit moral</u> : adaptations désobligeantes: « Les trois Mousquetaires »	N 712 N 737 N 751
Chambre syndicale des éditeurs de musique	31, 127		
Syndicat de la propriété artistique	31		
Fédération internationale des arts, des lettres et des sciences	32		

Chronique (suite).

	Pages
d'Alexandre Dumas, « Tannhäuser » de Richard Wagner; une erreur d'esthétique commise au détriment d'un buste, vengeance du sculpteur (cas de M. Maillol); M. Félix Möschlin et la reproduction tronquée de son premier roman dans un journal. — L'inédit (M. Binet-Valmer). — Le droit de l'écrivain à une édition de ses œuvres complètes (Spitteler). — Les dernières volontés des auteurs, interprétations différentes suivant les cas: Henry Bataille, Edmond de Goncourt; droits d'auteur sur l'astral. — Droits cinématographiques, fâcheuses expériences des auteurs. — Des pseudonymes et de la concurrence déloyale; un pastiche trop réussi (Madame Davidson); de la traduction d'un nom (M. Stefan Zweig). — Noms donnés à des personnages de roman (affaire Cantinelli-Henry Béraud). — Le droit des personnes représentées: la caricature (M ^{lle} Cécile Sorel), la photographie (M. Louis Barthou). — Faux artistiques; œuvres falsifiées de Sisley, Fromentin, Hodler. — Un texte américain contre les voleurs de livres.	55
Documents officiels. CONVENTION D'UNION: Pays contractants	1
Actes en vigueur entre pays unionistes	1
LÉGISLATION INTÉRIEURE:	
<i>Allemagne</i>	25
<i>Belgique</i>	73
<i>Espagne</i>	85
<i>Hongrie</i>	73, 75
<i>Italie</i>	25, 97
<i>Roumanie</i>	85
<i>Suisse</i>	61
DÉCLARATIONS DE RÉCIPROCITÉ:	
<i>Belgique—France</i>	109
<i>États-Unis—Pays-Bas</i>	37
Études générales. L'Union internationale en 1923	2
<i>Annexe:</i> Rapport du Directeur des Bureaux internationaux réunis de la propriété industrielle, littéraire et artistique adressé à la Commission internationale de coopération intellectuelle instituée par la Société des Nations	5
Les deux nouveaux bills destinés à préparer l'entrée des États-Unis dans l'Union internationale.	13
Les révisions législatives du copyright au Canada et aux États-Unis, envisagées au point de vue de l'Union internationale.	37
Les révisions législatives entreprises dans une série de pays en matière de droit d'auteur (Danemark et Norvège, France, Pologne, Roumanie, Serbie-Croatie-Slovenie, Suisse, Tchécoslovaquie et Uruguay)	49
La nouvelle loi suisse sur le droit d'auteur du 7 décembre 1922	67, 75, 86
Du contrat de travail des journalistes (documentation en annexe, II ^e série):	
<i>France.</i> Projet de contrat collectif de travail (nouvelle rédaction)	91
<i>Hongrie.</i> Dispositions concernant les rapports juridiques existant entre l'éditeur d'une feuille périodique et les membres de la rédaction	92
<i>Suisse.</i> I. Convention concernant les conditions d'engagement des rédacteurs	93

Études générales (suite).

	Pages
II. Accord projeté entre la Société des écrivains suisses et la Société suisse des éditeurs de journaux	94
De la nature juridique du droit d'auteur (à propos de diverses publications récentes)	98
Vicissitudes et état actuel de la production littéraire et des droits des auteurs en Russie	109
De la contrefaçon d'œuvres musicales	113
Faits divers. Coopération intellectuelle	36
Auteurs féconds	148
<i>France.</i> Questions traitées par la Conférence des avocats stagiaires à la Cour d'appel de Paris	12, 60
— « Faust » à la scène	96
<i>Russie.</i> Les droits d'auteur de Tolstoï	96
— Tolstoï et les bolchévistes	148
Jurisprudence. <i>Allemagne.</i> Titre d'une publication périodique exclu de la protection comme marque de commerce	19
Titre d'un roman de Zola traduit en allemand et utilisé pour en annoncer la reproduction cinématographique autorisée. Emploi d'un titre analogue par une autre entreprise; interdiction. Protection du titre original traduit et contre la reproduction en vue du filmage et contre la concurrence déloyale	45
Catalogue technique illustré; emprunt non autorisé d'illustrations. Images obtenues par la photographie sans remaniement artistique ultérieur, absence de création libre; application de la loi de 1907	117
Contrat d'édition. Obligation de l'éditeur de mettre en circulation l'œuvre dans un délai raisonnable. Nécessité de déterminer plus exactement les conditions de la publication.	130
<i>Belgique.</i> Modèles de suspensions pour appareils d'éclairage, œuvre des arts appliqués; protection; imitation constituant une atteinte au droit d'auteur; responsabilité civile indépendante de la mauvaise foi	20
Reproduction, au moyen de rouleaux perforés pour pianos mécaniques, d'une œuvre musicale sans paroles; adaptation illicite	21
Exécutions musicales non autorisées dans un bal. Responsabilité du propriétaire de l'établissement. Condamnation. Dommages-intérêts	83
Instruments de musique mécaniques; fabrication et vente non autorisées de cartons perforés servant à la reproduction d'une œuvre musicale; loi de 1886; dommages-intérêts	103
<i>Danemark.</i> Importation, d'Allemagne, d'exemplaires d'une édition licite. Contrat de mise en circulation territorialement partagé; inefficacité. Droit exclusif de vente non reconnu par la loi; rejet de l'action.	104
<i>Égypte.</i> Articles parus dans un journal et demeurant la propriété littéraire de leur auteur. Emprunts systématiques pratiqués par un autre journal; contrefaçon; dommages-intérêts	71
<i>France.</i> Exécutions non autorisées d'œuvres musicales à l'aide d'un piano mécanique; reproductions faites avant la loi du 10 novembre 1917; distinction entre le droit de reproduction restreint par l'état transitoire et le droit d'exécution pleinement reconnu; dédommagement offert après coup, inefficacité	21

Jurisprudence. France (suite).

Pages

Contrat d'édition en matière de propriété artistique; nécessité de l'exposition permanente de l'œuvre chez l'éditeur; inexécution, résiliation, dommages-intérêts	22
Pseudonyme littéraire couvrant l'œuvre commune de deux auteurs; usage stipulé par contrat pour chacun des collaborateurs, sans mention des héritiers; impossibilité pour ceux-ci de bénéficier du pseudonyme	35
Exécutions publiques d'œuvres musicales dans des cinématographes. Omission intentionnelle de ces œuvres sur les programmes. Préjudice causé aux auteurs, dommages-intérêts	47
Droit moral de l'auteur; tableau reproduit dans un journal avec suppression d'une légère partie de l'œuvre et modification du titre; préjudice, réparation	60
Contrefaçon alléguée par un auteur contre une entreprise de cinématographe; sujet tenant à la fois du théâtre et du roman, appropriation exclusive impossible; confusion irréalisable entre la pièce de théâtre et le film	94
Manuscrits de dessins adressés à un journal pour insertions ou réclame; demande en restitution ou en paiement; rejet de la demande	95
Monument funéraire commandé à un statuaire, nature du contrat. Rupture de ce dernier par le commettant. Acte licite moyennant indemnisation équitable de l'artiste	118
Œuvres de sculpture. Éditeur titulaire du droit de reproduction et autorisé à faire figurer son nom sur lesdites œuvres. Indication du nom du sculpteur. Inapplicabilité de la loi sur les fraudes en matière artistique, abus de citation directe, dommages-intérêts	120
<i>Italie.</i> Contrefaçon de film. Publication sous un nom autre que celui de l'auteur	131
Contrefaçon d'un tableau sur la couverture d'un roman. Inadmissibilité de la tolérance prévue par le traité de paix	131
Emprunt non autorisé de fragments d'opérettes, contrefaçon. Responsabilité de la maison d'éditions musicales	146

¹⁵ Nécrologie. Charles de Saulce de Freycinet	<i>N.S.</i> 84
¹⁵ Charles-Edouard Lardy	<i>N.S.</i> 84

Nouvelles diverses. Foyers d'études de droit international	96
<i>Allemagne.</i> Travaux préparatoires pour un traité littéraire avec la Russie	104
Madame Cosima Wagner et le domaine public payant librement consenti	105
Le droit d'auteur et l'impôt sur la fortune	105
<i>Amérique.</i> La cinquième Conférence panaméricaine et le droit d'auteur	105
<i>Belgique.</i> Forte saisie d'œuvres musicales	23
<i>Canada.</i> La nouvelle loi du 13 juin 1923 et le conflit avec les États-Unis	105
<i>Dantzic (Ville libre de).</i> Le régime en vigueur en matière de propriété littéraire et artistique	72
<i>Espagne.</i> La tâche du Comité permanent consultatif des traités littéraires	107
<i>France-Portugal.</i> Mise hors d'effet du traité littéraire particulier de 1886	107
<i>Grande-Bretagne.</i> Un bill destiné à réintroduire la mention de réserve du droit d'exécution publique	131
<i>Hongrie.</i> Augmentation des peines pécuniaires	120
<i>Hongrie-Italie.</i> Maintien du traité littéraire de 1890	108
<i>Irlande.</i> Le problème de la protection du droit d'auteur	24
<i>Italie.</i> Dépôt de reproductions photographiques autorisées d'objets historiques, etc. appartenant à l'État	132
<i>Suède.</i> Postulats de révision législative	24
<i>Suisse.</i> La votation finale sur la nouvelle loi concernant le droit d'auteur et sa mise à exécution	24
<i>Turquie.</i> La paix de Lausanne et le droit d'auteur	108
Statistique. La statistique internationale de la production intellectuelle en 1922 (Introduction, Allemagne, Bulgarie, Canada, Chili, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Russie, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay)	133
Union internationale. V. Documents officiels; Études générales.	

TABLE ANALYTIQUE**A**

ACTE ILLICITE. — Publication de faits inexactes mais conformes à l'opinion courante, p. 12.

ACTEURS. — *Autriche.* Loi sur les —, contrat de représentation scénique, p. 79.

ADAPTATION. — V. Droit moral de l'auteur; Théâtre.

AGRANDISSEMENT. — V. Œuvres de sculpture.

ALLEMAGNE. — Association économique nationale des artistes, p. 26. — Catalogue technique illustré, emprunts non autorisés, images photographiques sans création artistique, concurrence déloyale, p. 117. — Cercle des libraires allemands, p. 26, 121. — Contrat d'édition, reproduction et mise

en circulation de l'œuvre dans un délai raisonnable, p. 130. — Convention de Berne révisée, accession de nouveaux États, publications allemandes, p. 25. — Domaine public payant, acceptation en faveur de la veuve de Wagner, p. 105. — Impôt sur la fortune et droit d'auteur, p. 105. — Société coopérative des compositeurs de musique allemands, p. 26,

C

123. — Société des éditeurs allemands, p. 122. — Société des éditeurs d'art, p. 122. — Société des éditeurs de musique allemands, p. 26, 122. — Société des marchands de musique allemands, p. 27, 122. — Titre de publication périodique, impropriété à constituer une marque de fabrique, p. 19. — Titre français traduit en allemand pour annoncer la représentation cinématographique de l'œuvre; emploi d'un titre analogue par une autre entreprise, concurrence déloyale, p. 45. — Traité avec la Russie, travaux préparatoires, p. 104. — V. Statistique.

AMENDES. — *Hongrie*. Augmentation des peines pécuniaires, p. 120.

AMÉRIQUE. — Conférence pan-américaine de Santiago, résolution concernant le droit d'auteur, p. 105.

APPAREILS D'ÉCLAIRAGE. — V. Oeuvres d'art appliqué.

AUTEURS. — Auteurs féconds, p. 148.

AUTRICHE. — Fédération autrichienne des travailleurs intellectuels, p. 123. — Impôt sur le chiffre d'affaires et travailleurs intellectuels, p. 79. — Lettres missives et intérêt public légitime, p. 79. — Moulage des traits d'un défunt, travail artistique ou mécanique, p. 79. — Théâtre, contrat de représentation scénique et contrat collectif complémentaire, p. 79. — Travailleurs intellectuels, pénurie de logements pour eux, p. 79.

B

BELGIQUE. — Droit de suite, arrêté du 5 septembre 1923, p. 109. — Instruments de musique mécaniques, adaptation postérieure au 9 septembre 1910, Convention d'Union révisée, p. 21. — Instruments de musique mécaniques, cartons perforés, loi de 1886, p. 103. — Musiques militaires, conditions de leur participation à diverses cérémonies, p. 73. — Oeuvre d'art appliqué, appareils d'éclairage, protection par la loi sur le droit d'auteur, mauvaise foi, p. 20. — Oeuvres musicales, exécution non autorisée dans un bal, responsabilité du propriétaire de l'établissement, p. 83. — Oeuvres musicales, saisies en grand nombre, p. 23.

BIBLIOTHÈQUE. — Texte américain contre les voleurs de livres, p. 55.

BULGARIE. — V. Statistique.

BUREAUX INTERNATIONAUX DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. — Situation passée et présente, desiderata et réformes, rapport présenté à la Commission internationale de coopération intellectuelle, p. 5.

CANADA. — Association des auteurs canadiens, p. 27. — Loi du 13 juin 1923, conflit avec les États-Unis, p. 105. — Revision législative du *copyright*, examen au point de vue de l'Union internationale, p. 37. — V. Statistique.

CARICATURE. — *France*. Limites de la — admissible, p. 114. — V. Portraits.

CARTES POSTALES. — V. Immeubles.

CATALOGUE. — *Allemagne*. Catalogue technique illustré, emprunts non autorisés, images photographiques sans création artistique, concurrence déloyale, p. 117.

CHILI. — V. Statistique.

CINÉMA. — V. Oeuvres musicales.

COLLABORATION. — Reprise d'une pièce de théâtre contre la volonté de l'un des auteurs, p. 12. — *France*. Pseudonyme couvrant l'œuvre commune, usage par chacun des collaborateurs à l'exclusion des héritiers, p. 35.

COMMANDE. — *France*. Monument funéraire commandé, dénonciation licite du contrat par le commandant moyennant indemnisation de l'artiste, p. 118.

COMMISSION D'EXPERTS. — *Hongrie*. Organisation et fonctionnement de la — pour le droit d'auteur, p. 73.

COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLE. — V. Société des Nations.

CONCURRENCE DÉLOYALE. — V. Catalogue; Pastiche; Pseudonymes; Titre.

CONFISCATION. — *France*. Caractères de la — prévue par la loi de 1793, p. 114.

CONGRÈS. — *Amérique*. Conférence pan-américaine de Santiago, résolution concernant le droit d'auteur, p. 105. — V. Sociétés.

CONTRAT D'ÉDITION. — Droit de l'écrivain à une édition complète de ses œuvres (Carl Spitteler), p. 55. — Préface non approuvée par l'auteur, p. 12. — *Allemagne*. Reproduction et mise en circulation de l'œuvre dans un délai raisonnable, p. 130. — *France*. Femme mariée, loi de 1907 et —, p. 60. — Oeuvre d'art, nécessité d'une exposition permanente chez l'éditeur, p. 22.

CONTRAT DE TRAVAIL. — V. Travailleurs intellectuels.

CONTREFAÇON. — Oeuvres musicales, — dans plusieurs pays, p. 113. — *France*. Usage personnel d'une —, p. 114. — *Italie*. Emprunt non autorisé de fragments d'opérettes constituant une —, p. 146.

CONVENTION DE BERNE. — *Allemagne*. Accession de nouveaux États, publications allemandes, p. 25. — *Belgique*. Instruments

de musique mécaniques, adaptation postérieure au 9 septembre 1910, application de la — révisée, p. 21. — V. Union internationale.

CRITIQUE. — *France*. Limites de la — admissible, p. 114.

CUISINIERS. — Le droit d'auteur et les —, p. 42.

CYRÉNAÏQUE. — Application de la législation italienne, p. 25.

D

DANEMARK. — Importation d'exemplaires licites, droit de vente exclusif non reconnu par la loi, p. 104. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 49. — V. Statistique.

DANTZIG (VILLE LIBRE DE). — Régime de la propriété littéraire et artistique, p. 72.

DÉPÔT LÉGAL. — *France*. Avant-projet Morel, p. 52. — *Roumanie*. Loi complémentaire de 1922, p. 85.

DERNIÈRES VOLONTÉS. — V. Testaments.

DESSINS. — V. Manuscrits.

DOMAINE PUBLIC PAYANT. — *Allemagne*. Acceptation du — en faveur de la veuve de Wagner, p. 105. — *France*. Projets de loi Rameil et Plaisant, p. 52.

DROIT D'AUTEUR. — Nature juridique du —, étude générale, p. 98. — V. Russie.

DROIT D'EXÉCUTION. — *France*. Exécution non autorisée, dédommagement après coup, acte illicite, p. 21. — *Grande-Bretagne*. Oeuvres musicales, bill destiné à réintroduire la mention de réserve du —, p. 131.

DROIT DE REPRÉSENTATION. — *France*. Représentation non autorisée, dédommagement après coup, acte illicite, p. 21.

DROIT DE SUITE. — *Belgique*. Arrêté du 5 septembre 1923, p. 109. — *France*. Loi du 27 octobre 1922, analyse, p. 16, 52.

DROIT INTERNATIONAL. — Foyers d'études de —, p. 96.

DROIT MORAL DE L'AUTEUR. — Adaptations désobligeantes, atteintes diverses au —, p. 55. — Tableau reproduit avec suppression partielle et modification du titre, acte illicite, p. 60. — *France*. Projet de loi Plaisant, p. 50.

DURÉE DE LA PROTECTION. — *France*. Prorogation de la — en raison de la guerre, interprétation de la loi, p. 17.

E

ÉDITION. — *Russie*. Entreprises privées d'—, ordonnance du Conseil des commissaires du peuple, p. 111.

ÉGYPTÉ. — Articles de journal réservés au rédacteur, emprunts systématiques par un autre journal, acte illicite, p. 71.

EMPRUNTS. — V. Catalogues; Contrefaçon; Journaux.

ENREGISTREMENT. — *Hongrie*. Taxes d'— du droit d'auteur, p. 75.

ESPAGNE. — Comité consultatif pour les conventions de propriété intellectuelle, p. 85, 107. — V. Statistique.

ÉTATS-UNIS. — Congrès international de l'art cinématographique, p. 123. — Instruments de musique mécaniques, application de la loi de 1909 aux Néerlandais, p. 37. — Ligue des auteurs d'Amérique, p. 27. — Loi canadienne du 13 juin 1923, conflit avec les —, p. 105. — Revision législative du *copyright*, examen au point de vue de l'Union internationale, p. 37. — Union internationale, bills destinés à préparer l'accession des —, p. 13. — V. Statistique.

F

FAUX ARTISTIQUES. — Oeuvres falsifiées de Sisley, Fromentin, Hodler, Rodin, p. 55, 114. — V. Oeuvres d'art.

FEMME MARIÉE. — V. Contrat d'édition.

FINLANDE. — V. Statistique.

FRANCE. — Agrandissement posthume d'une maquette, inadmissibilité, p. 114. — Association littéraire et artistique internationale, groupe français, p. 29. — Cercle de la librairie, p. 29, 125. — Chambre syndicale des éditeurs de musique, p. 31, 127. — Collaborateurs, pseudonyme couvrant l'œuvre commune, usage par chacun d'eux à l'exclusion des héritiers, p. 35. — Confédération des travailleurs intellectuels de France, p. 127. — Conférence des avocats stagiaires à la Cour de Paris, questions traitées, p. 12, 60. — Contrat d'édition artistique, nécessité d'une exposition permanente de l'œuvre chez l'éditeur, p. 22. — Contrefaçon en vue d'un usage personnel, p. 114. — Critique et caricature, limites dans lesquelles elles sont admissibles, p. 114. — Droit moral de l'auteur, tableau reproduit avec suppression partielle et modification du titre, acte illicite, p. 60. — Droit de suite, loi du 27 octobre 1922, analyse, p. 16, 52. — Durée de la protection, prorogation en raison de la guerre, interprétation de la loi, p. 17. — État (l') légataire ou héritier des artistes, étendue de ses droits, p. 114. — Fédération internationale des arts, des lettres et des sciences, p. 32. — Immeuble, reproduction par photographie, cinématographie, sur cartes postales et dans des réclames, actes illicites, p. 17. — Instruments

de musique mécaniques, reproductions antérieures à la loi de 1917, droit de représentation et droit d'exécution, dédommagement après coup, p. 21. — Journalistes, projet de contrat collectif de travail, p. 91. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 50. — Manuscrits de dessins envoyés à un journal mais non insérés, obligation de les rendre déclinée par une mention sur le journal, absence de responsabilité du journal, p. 95. — Monument funéraire commandé, dénonciation licite du contrat par le commettant, moyennant indemnisation, p. 118. — Nécrologie, Charles de Saulce de Freycinet, p. 84. — Noms, surnoms et pseudonymes, protection, p. 19. — Oeuvre cinématographique, prétendue contrefaçon d'une œuvre dramatique, sujet du fonds commun, confusion impossible, rejet, p. 94. — Oeuvres musicales, exécution dans un cinéma; programmes incomplets rédigés sciemment par l'impresario, condamnation, p. 47. — Oeuvres de sculpture, droit de signer accordé à l'éditeur, signature de l'auteur, loi de 1895 non applicable, p. 120. — Procès des faux Rodin, p. 114. — Saisie et confiscation prévues par la loi de 1793, caractères, p. 114. — Signature d'un auteur, apposition frauduleuse sur des objets divers, p. 114. — Société des aquafortistes français, p. 127. — Société des auteurs et compositeurs dramatiques, p. 126. — Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, p. 30. — Société des gens de lettres, p. 28, 123. — Syndicat de la propriété artistique, p. 31. — Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle, p. 29, 125. — Théâtre, « Faust » à la scène, p. 96. — Traité particulier de 1886 avec le Portugal, mise hors d'effet, p. 107. — V. Statistique.

G

GRANDE-BRETAGNE. — Association des éditeurs de — et d'Irlande, p. 33, 127. — Droit d'exécution des œuvres musicales, bill destiné à réintroduire la mention de réserve, p. 131. — Société des auteurs anglais, p. 33, 127. — V. Statistique.

H

HÉRITIERS. — *France*. État (l') légataire ou — des artistes, étendue de ses droits, p. 114.

HONGRIE. — Commission d'experts pour le droit d'auteur, organisation et fonctionnement, p. 73. — Journalistes, rapports juridiques entre éditeurs et rédacteurs, p. 92. — Peines pécuniaires, élévation, p. 120. — Taxes d'enregistrement du droit d'auteur,

p. 75. — Traité littéraire de 1890 avec l'Italie, maintien, p. 108. — V. Statistique.

HORTICULTEURS. — Le droit d'auteur et les revendications des —, p. 42.

I

IMMEUBLES. — *France*. Reproduction d'— appartenant à autrui par la photographie, la cinématographie, sur des cartes postales et dans des réclames, actes illicites, p. 17.

IMPORTATION. — *Danemark*. Exemplaires d'une édition licite, —, droit de vente exclusif non reconnu par la loi, p. 104.

IMPÔT. — *Allemagne*. Droit d'auteur et — sur la fortune, p. 105. — *Autriche*. Travailleurs intellectuels et — sur le chiffre d'affaires, p. 79.

IMPRESARIO. — V. Oeuvres musicales.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE MÉCANIQUES. — *Belgique*. Adaplation postérieure au 9 septembre 1910, Convention d'Union révisée, p. 21. — Cartons perforés reproduisant des œuvres musicales, loi de 1886, dommages-intérêts, p. 103. — *États-Unis— Pays-Bas*. Application aux Néerlandais de la loi américaine de 1909 en ce qui concerne les —, p. 37. — *France*. Reproductions antérieures à la loi de 1917, droit de représentation et droit d'exécution, dédommagement après coup, p. 21.

IRLANDE. — Problème de la protection du droit d'auteur, p. 24.

ITALIE. — Association des éditeurs et libraires italiens, p. 34, 128. — Association italienne des éditeurs et marchands de musique, p. 128. — Contrefaçon de film, publication sous un nom autre que celui de l'auteur, p. 131. — Emprunt de fragments d'opérettes, contrefaçon, p. 146. — Législation italienne, application à la Tripolitaine et la Cyrénaïque, p. 25. — Loi sur les droits d'auteur, extension aux nouvelles provinces, p. 97. — Monuments appartenant à l'État, dépôt obligatoire des reproductions photographiques, p. 132. — Société italienne des auteurs, p. 33, 128. — Tableau, reproduction sur la couverture d'un roman, exclusion de la tolérance prévue par l'article 309 du Traité de paix, p. 131. — Traité littéraire de 1890 avec la Hongrie, maintien, p. 108. — V. Statistique.

J

JAPON. — V. Statistique.

JOURNALISTES. — Contrat de travail des —, documents divers provenant de France, Hongrie, Suisse, p. 91.

JOURNAUX. — *Égypte*. Articles réservés au rédacteur, emprunts systématiques par un

autre journal, acte illicite, p. 71. — V. Manuscrits.

JURISPRUDENCE. — *France*. Contrefaçon en vue d'un usage personnel, p. 114. — Critique et caricature, limites dans lesquelles elles sont admissibles, p. 114. — Les faux Rodin, p. 114. — Immeubles d'autrui, reproduction par photographie, cinématographie, sur cartes postales et dans des réclames, actes illicites, p. 17. — Noms, surnoms et pseudonymes, protection, p. 17. — Saisie et confiscation prévues par la loi de 1793, caractères, p. 114. — Signature d'un auteur; apposition frauduleuse sur des objets divers, p. 114. — V. en outre la rubrique «Jurisprudence» dans la «Table des articles» ci-dessus.

L

LÉGISLATION. — *Canada*. Revision de la — sur le *copyright*, examen au point de vue de l'Union internationale, p. 37. — *Danemark*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 49. — *États-Unis*. Revision de la — sur le *copyright*, examen au point de vue de l'Union internationale, p. 37. — *France*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 50. — *Norvège*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 49. — *Pologne*. Avant-projets de loi sur le droit d'auteur, p. 52. — *Roumanie*. Revision de la — sur le droit d'auteur, avant-projet, p. 53. — *Serbie-Croatie-Slovénie*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 54. — *Suède*. Revision de la —, postulats divers, p. 24. — *Tchécoslovaquie*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 54. — *Uruguay*. Revision de la — sur le droit d'auteur, p. 55. — V. pour les textes la liste des documents ci-après.

LETTONIE. — V. Statistique.

LETTRES MISSIVES. — Publication après décès par le destinataire, p. 12. — *Autriche*. Intérêt public légitime et —, p. 79.

LUXEMBOURG. — V. Statistique.

M

MANUSCRITS. — *France*. Dessins en — envoyés à un journal mais non insérés, obligation de les rendre déclinée par une mention dans le journal, absence de responsabilité du journal, p. 95.

MAQUETTE. — V. Oeuvres de sculpture.

MARQUE DE FABRIQUE. — V. Titre.

MONUMENTS. — *Italie*. Reproduction photographique des — appartenant à l'État, dépôt obligatoire, p. 132. — V. Commande.

MOULAGE. — V. Oeuvres d'art.

N

NÉCROLOGIE. — *France*. Charles de Saulce de Freycinet, p. 84. — *Suisse*. Charles-Edouard Lardy, p. 84.

NOMS. — Respect de la personnalité d'autrui, — donnés à des personnages de roman; traduction d'un nom, p. 55. — *France*. Protection des —, p. 17.

NORVÈGE. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 49. — V. Statistique.

NOUVEAUX TERRITOIRES. — *Italie*. Application aux — de la législation italienne, p. 25, 97.

O

OEUVRES D'ART. — *Autriche*. Moulage des traits d'un défunt, travail artistique ou mécanique? p. 79. — *France*. Statuettes nombreuses attribuées faussement à Rodin, p. 114. — *Suisse*. Loi fédérale du 7 décembre 1922, adoption et mise en vigueur, p. 24, 54; texte, p. 61; analyse, p. 67, 75, 86. — V. Contrat d'édition; Signature.

OEUVRES D'ART APPLIQUÉ. — *Belgique*. Appareils d'éclairage, protection par la loi sur le droit d'auteur, mauvaise foi, p. 20.

OEUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES. — Auteurs victimes de manœuvres frauduleuses, p. 55. — Ruines célèbres, droit exclusif de les photographier, autorisation de les reproduire par —, p. 60. — *France*. Prétendue contrefaçon d'une œuvre dramatique, sujet du fonds commun, confusion impossible, rejet, p. 94. — *Italie*. Contrefaçon de film, publication sous un nom autre que celui de l'auteur, p. 131. — V. Immeubles; Titre.

OEUVRES DRAMATIQUES. — V. Oeuvres cinématographiques.

OEUVRES INÉDITES. — Épreuves rectifiées, mise en vente de l'œuvre non expurgée, p. 55.

OEUVRES LITTÉRAIRES. — *Suisse*. Loi fédérale du 7 décembre 1922, adoption et mise en vigueur, p. 24, 54; texte, p. 61; analyse, p. 67, 75, 86.

OEUVRES MUSICALES. — Contrefaçon des — dans plusieurs pays, p. 113. — *Belgique*. Exécution non autorisée dans un bal, responsabilité du propriétaire de l'établissement, p. 83. — Fortes saisies d'—, p. 23. — Musiques militaires, conditions de leur participation à diverses cérémonies, p. 73. — *France*. Exécution d'— dans un cinéma, programme incomplet rédigé sciemment par l'impresario, condamnation, p. 47. — V. Droit d'exécution.

OEUVRES PHOTOGRAPHIQUES. — V. Oeuvres cinématographiques; Immeubles.

OEUVRES POSTHUMES. — *Russie*. Héritage littéraire de Tolstoï, p. 96.

OEUVRES DE SCULPTURE. — Agrandissement posthume d'une maquette, inadmissibilité, p. 114. — V. Signature.

OPÉRETTES. — V. Contrefaçon.

P

PASTICHES. — Un pastiche trop réussi; acte de concurrence déloyale, p. 55.

PAYS-BAS. — Instruments de musique mécaniques, application aux Néerlandais de la loi américaine de 1909, p. 37. — V. Statistique.

PEINES PÉCUNIAIRES. — V. Amendes.

PERSONNAGES DE ROMAN. — V. Noms.

PHOTOGRAPHIE. — V. Portraits.

PLAGIAT. — Plagiats anciens et plagiats modernes: Cyrano de Bergerac, Stendhal, Jean Paul, Pierre Benoit; une arme contre les plagiaires: la publicité, p. 42.

POLOGNE. — Législation sur le droit d'auteur, avant-projets, p. 52. — V. Statistique.

PORTRAITS. — Droit des personnes représentées, caricature, photographie, p. 55.

PORTUGAL. — Traité particulier de 1886 avec la France, mise hors d'effet, p. 107. — V. Statistique.

PROVINCES ANNEXÉES. — *Italie*. Application aux — de la législation italienne, p. 25, 97.

PSEUDONYMES. — Concurrence déloyale et —, p. 55. — *France*. Protection des —, p. 17. — V. Collaboration.

PUBLICATION. — V. Acte illicite.

R

RÉCLAMES. — V. Immeubles.

RÉDACTEURS. — V. Journalistes.

REPRÉSENTATION. — V. Théâtre.

ROUMANIE. — Dépôt des écrits, etc., loi complémentaire de 1922, p. 85. — Législation sur le droit d'auteur, revision, avant-projet, p. 53.

RUINES. — V. Oeuvres cinématographiques.

RUSSIE. — Droits d'auteurs de Tolstoï, p. 96. — Édition par les entreprises privées, ordonnance du Conseil des Commissaires du peuple, p. 111. — Production littéraire et droit d'auteur, p. 109. — Tolstoï et les bolchévistes, p. 148. — V. Statistique.

S

SAISIES. — *Belgique*. Fortes — d'œuvres musicales, p. 23. — *France*. Caractères de la — prévue par la loi de 1793, p. 114.

SERBIE-CROATIE-SLOVÉNIE. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 54.

SIGNATURE. — *France*. Apposition frauduleuse d'une — d'auteur sur des objets divers, p. 114. — Oeuvres de sculpture, droit de signer accordé à l'éditeur, signature de l'auteur, loi de 1895 non applicable, p. 120. — *Italie*. Contrefaçon de film, publication sous un nom autre que celui de l'auteur, p. 131.

SOCIÉTÉS. — *Allemagne*. Association économique nationale des artistes, p. 26. — Cercle des libraires allemands, p. 26, 121. — Société coopérative des compositeurs de musique allemands, p. 26, 123. — Société des éditeurs allemands, p. 122. — Société des éditeurs d'art, p. 122. — Société des éditeurs de musique allemands, p. 26, 122. — Société des marchands de musique allemands, p. 27, 122. — *Autriche*. Fédération autrichienne des travailleurs intellectuels, p. 123. — *Canada*. Association des auteurs canadiens, p. 27. — *États-Unis*. Congrès international de l'art cinématographique, p. 123. — Ligue des auteurs d'Amérique, p. 27. — *France*. Association littéraire et artistique internationale, groupe français, p. 29. — Cercle de la librairie, p. 29, 125. — Chambre syndicale des éditeurs de musique, p. 31, 127. — Confédération des travailleurs intellectuels de France, p. 127. — Fédération internationale des arts, des lettres et des sciences, p. 32. — Société des auteurs et compositeurs dramatiques, p. 126. — Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, p. 30. — Société des aquafortistes français, p. 127. — Société des gens de lettres, p. 28, 123. — Syndicat de la propriété artistique, p. 31. — Syndicat pour la protection de la propriété intellectuelle, p. 29, 125. — *Grande-Bretagne*. Association des éditeurs de Grande-Bretagne et d'Irlande, p. 33, 127. — Société des auteurs anglais, p. 33, 127. — *Italie*. Association des éditeurs et libraires italiens, p. 34, 128. — Association italienne des éditeurs et marchands de musique, p. 128. — Société italienne des auteurs, p. 33, 128. — *Suisse*. Association des musiciens suisses, p. 34. — Association de la presse suisse, p. 129. — Fédération suisse des travailleurs intellectuels, p. 35, 130. — Fondation Schiller, p. 34,

128. — Société des écrivains suisses, p. 34, 128. — Union suisse des photographes, p. 34, 129.

SOCIÉTÉ DES NATIONS. — Commission internationale de coopération intellectuelle, rapport sur les Bureaux internationaux de la propriété intellectuelle, p. 5. — Création d'une Commission internationale de coopération intellectuelle, p. 36.

STATISTIQUE. — Introduction, p. 133. — *Allemagne*, p. 134. — *Bulgarie*, p. 135. — *Canada*, p. 135. — *Chili*, p. 135. — *Danemark*, p. 136. — *Espagne*, p. 136. — *États-Unis*, p. 137. — *Finlande*, p. 138. — *France*, p. 138. — *Grande-Bretagne*, p. 140. — *Hongrie*, p. 141. — *Italie*, p. 141. — *Japon*, p. 142. — *Lettonie*, p. 142. — *Luxembourg*, p. 142. — *Norvège*, p. 142. — *Pays-Bas*, p. 143. — *Pologne*, p. 144. — *Portugal*, p. 144. — *Russie*, p. 109, 145. — *Suisse*, p. 145. — *Tchécoslovaquie*, p. 145. — *Uruguay*, p. 146.

SUÈDE. — Législation, postulats de revision, p. 24.

SUISSE. — Association des musiciens suisses, p. 34. — Association de la presse suisse, p. 129. — Fédération suisse des travailleurs intellectuels, p. 35, 130. — Fondation Schiller, p. 34, 128. — Loi fédérale du 7 décembre 1922, adoption et mise en vigueur, p. 24, 54; texte, p. 61; analyse, p. 67, 75, 86. — Journalistes, conditions d'engagement des rédacteurs, p. 93; accord projeté entre écrivains et éditeurs, p. 94. — Nécrologie, Charles-Édouard Lardy, p. 84. — Société des écrivains suisses, p. 34, 128. — Union suisse des photographes, p. 34, 129. — V. Statistique.

SURNOMS. — *France*. Protection des —, p. 17.

T

TABLEAU. — *Italie*. Reproduction d'un — sur la couverture d'un roman, exclusion de la tolérance prévue par l'article 309 du Traité de paix, p. 131. — V. Droit moral de l'auteur.

TAXES. — *Hongrie*. Fixation des — d'enregistrement du droit d'auteur, p. 75.

TCHÉCOSLOVAQUIE. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 54. — V. Statistique.

TESTAMENT. — Dernières volontés d'auteurs, interprétation (Bataille, Goncourt), p. 55.

THÉÂTRE. — *Autriche*. Contrat de représentation scénique et contrat collectif complémentaire, p. 79. — *France*. « Faust » à la scène, p. 96.

TITRE. — *Allemagne*. Emploi, pour annoncer la reproduction cinématographique de l'œuvre, d'un titre français traduit en allemand; entreprise concurrente; protection, p. 45. — Titre de publication périodique, impropriété à constituer une marque de fabrique, p. 19. — V. Droit moral de l'auteur.

TRADUCTION. — V. Noms.

TRAITÉS. — *Allemagne—Russie*. Travaux préparatoires pour un — littéraire, p. 104. — *Espagne*. Comité consultatif pour les conventions de propriété intellectuelle, p. 85, 107. — *États-Unis—Pays-Bas*. Instruments de musique mécaniques, application aux Néerlandais de la loi américaine de 1909, p. 37. — *France—Portugal*. Mise hors d'effet du — particulier de 1886, p. 107. — *Hongrie—Italie*. Maintien du — littéraire de 1890, p. 108. — *Turquie*. Traité de paix de Lausanne et droit d'auteur, p. 108.

TRAVAILLEURS INTELLECTUELS. — *Autriche*. Habitations des —, pénurie, p. 79. — V. Sociétés.

TRIPOLITAINE. — Application de la législation italienne, p. 25.

TURQUIE. — Traité de paix de Lausanne et droit d'auteur, p. 108.

U

UNION INTERNATIONALE. — Actes en vigueur entre pays unionistes, p. 1. — États membres de l'Union, p. 1. — Perspectives pour 1923, p. 2. — *Canada*. Réforme de la législation sur le *copyright*, examen au point de vue de l'—, p. 37. — *États-Unis*. Bills destinés à préparer l'accession à l'—, p. 13. — Réforme de la législation sur le *copyright*, examen au point de vue de l'—, p. 37. — V. Convention de Berne.

URUGUAY. — Législation sur le droit d'auteur, revision, p. 55. — V. Statistique.

USAGE PERSONNEL. — V. Contrefaçon.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES ARRÊTS

	Pages		Pages		Pages
1836		1919		Rome, Prétoire, 3 juin	131
Seine, Trib. correctionnel, 15 janvier	114	Seine, Trib. corr., 8 ^e ch., 27 juin	114	Allemagne, Office des brevets, section 1 ^{re} de recours, 16 juin	19
1867		1920		Marseille, Trib. civil, 20 juin	118
Paris, Cour, 26 novembre	115	Berlin, Cour d'appel, 29 avril	58	Bruxelles, Justice de paix, 28 juillet	20
1891		Lyon, Trib. civil, 21 mai	49	Berlin, Cour d'appel, 31 août	45
Seine, Trib. civil, 3 juin	115	Grenoble, Trib. de commerce, 2 juin	21	Allemagne, Trib. du Reich, 1 ^{re} ch. civile, 16 septembre	117
1903		Seine, Tribunal, 29 juillet	117	Allemagne, Trib. du Reich, 1 ^{re} ch. civile, 8 novembre	130
Seine, Trib. civil, 28 octobre	19	1921		Milan, Tribunal, 13 novembre	131
Châteaudun, Tribunal, 10 décembre	49	Seine, Tribunal, 5 ^e ch., 5 janvier	22	Paris, Cour, 1 ^{re} ch., 24 novembre	116
1904		Seine, Tribunal, 12 février	116		
Seine, Trib. civil, 2 juin	116	Mansourah, Trib. de commerce, 15 mars	71	1923	
1906		Seine, Trib. civil, 23 juillet	117	Saint-Gilles, Justice de paix, 19 janv.	21
Paris, Cour, 27 avril	19	Paris, Cour, 4 ^e ch., 22 octobre	19	Seine, Trib. civil, 29 janvier	117
1908		Bâle, Trib. corr., 3 novembre	59	Seine, Trib. civil, 7 ^e ch., 21 février	95
Seine, Trib. correctionnel, 12 février	117	France, Cassation, 14 décembre	19	Vienne, Cour suprême, 23 février	82
1910		1922		Copenhague, Trib. de comm., 10 mars	104
France, Cassation, 8 février	117	Seine, Trib. civil, 3 ^e ch., 11 janvier	47	Milan, Trib. civil, 24 mai	146
Nantes, Trib. de commerce, 5 octobre	49	Paris, Cour, 4 ^e ch., 20 janvier	19	Malmédy, Justice de paix, 25 mai	83
		Seine, Trib. civil, 8 février	19	Paris, Cour, 1 ^{re} ch., 31 mai	117
		Seine, Trib. civil, 3 ^e ch., 15 février	12	Aix, Cour d'appel, 12 juin	118, 119
		Seine, Trib. civil, 3 ^e ch., 28 février	35	Seine, Trib. corr., 10 ^e ch., 12 juillet	120
		Seine, Trib. civil, 3 ^e ch., 25 avril	60	Anvers, Justice de paix du 4 ^e canton, 27 juillet	103
		Paris, Cour, 1 ^{re} ch., 17 mai	95		

TABLE DES NOMS DES PARTIES

	Pages		Pages		Pages
Adelmo, Noé	131	Danthon	114	Haas (époux)	59
Araud, Sauveur	117	Darcy	19	Hanfstaengl, F.	131
Baguès	22	Davidson (D ^e Maitland)	58	Hansen	104
Barbedienne	115	Depuille	47	Hervieu	95
Bareau	116	Dickson, Dicksonn	19	Horn	71
Batilliot	114	Doumic	116	Jam (Jean)	117
Benoit, Pierre	43, 117	Dufays	21	Jonchery	114
Boël	19	Eenhaes	103	Jourdan	116
Boëx (frères) dits Rosny	58	« Eve » (journal)	60	Kulka	42
Bonnard	131	Fallot (Ch.)	117	Labatut	115
Borel-Clerc	21	« Femina » (journal)	117	« La Nature » (journal)	19
Bouyon (époux) dits de Chalus	114	Fidi	114	« La Vie Parisienne » (journal)	117
Brunier fils & C ^{ie}	19	Franceschi	114	Le Griol	19
Brunner	117	« French Quarterly Review » (journal)	117	Lehmann J. (neveux)	120
Caire (héritiers Gabÿ Deslys)	119	Galassi	131	Lhermite (époux)	117
Carion	20	Gallimard	114	« L'Illustration » (journal)	117
Carli	118	Gaumont (Soc. des Établissements)	19, 95	Livinhac (Mgr.)	19
Castelli	146	Gauthier-Villars, dit Willy	117	Lombardo (et Sonzogno)	146
Causse (héritiers)	35	Gindre & C ^{ie}	117	Magden	43, 117
Claudewitz	104	Gorguet	60	Maison Mortier	103
Clésinger	115	Goursat, dit Senl	117	Marquet	120
Cohen, dit Dickson	19	Grandjean	117	Mathet	114

	Pages		Pages		Pages
Modernissima (Soc. éd.)	131	Roubille	117	Sonzogno (et Lombardo)	146
Montagutelli	114	Roulleau	22	Sylvestre	115
Montaru (et Petit)	20	Rudler	117	Terracher	117
Mortier (maison)	103	S ^t -Genois (de), dit Dicksonn.	49	Veissier	19
Moussé	19	Salmon Paul, dit Darcy	19	Vérone (D ^e Maria)	117
Péthion (D ^e de)	117	Segard	114	Vervorth	95
Petit	95	Sem	117	Vincent (héritiers)	35
Petit (et Montaru)	20	Silvain	116	Wayssié	71
Pierry	83	Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique	21	Willy	117
Richard	49	Société des établissements Gaumont	19, 95	Zuani	19
Rosny (Léon de)	58				

TABLE BIBLIOGRAPHIQUE

	Pages		Pages		Pages
Allfeld, Philippe. <i>Urheber- und Erfinderrecht</i>	96	Office général de la musique. <i>Annuaire des artistes et de l'enseignement dramatique et musicale</i> , 1923	48	Du même auteur. <i>Das geistige Schaffen in Wissenschaft, Technik und Kunst</i>	96
Huard, Gustave. <i>L'évolution du droit d'auteur de 1869 à 1919</i> (étude parue dans le Bulletin mensuel de la Société de législation comparée)	36	Osterrieth, Albert. <i>Betrachtungen zur Revision der Berner Uebereinkunft zum Schutze der Werke des Schrifttums und der Kunst</i> (étude parue dans la revue « Gewerblicher Rechtsschutz und Urheberrecht »)	48	Röthlisberger, Ernest. <i>Schweiz. Urheber- und Verlagsrecht</i>	148
Niemeyer, Théodor. <i>Rechtspolitische Grundlegung der Völkerrechtswissenschaft</i>	148			Voir aussi la Table des articles à la rubrique « Bibliographie » et l'étude générale intitulée « De la nature juridique du droit d'auteur (à propos de diverses publications récentes) » 98 à 103	

LISTE DES DOCUMENTS OFFICIELS

Publiés dans le *Droit d'Auteur* de 1923

Voir la récapitulation intégrale des documents législatifs publiés de 1888 au 15 août 1918, dans le numéro du *Droit d'Auteur* portant cette dernière date. Les pays sont placés par ordre alphabétique.

	Pages		Pages
Union internationale. — <i>Allemagne.</i> Publications concernant l'accession à la Convention de Berne révisée de 1908 et au Protocole additionnel de 1914 de la Bulgarie (1 ^{er} février 1922), de la Hongrie (31 mars 1922), du Brésil (15 avril 1922) et de la Ville libre de Dantzig (27 septembre 1922)	25	Belgique (suite). — 2 ^o <i>Droit conventionnel.</i> Arrêté royal étendant aux artistes français le bénéfice de la loi belge du 25 juin 1921 qui frappe d'un droit les ventes publiques d'œuvres d'art, au profit des artistes auteurs des œuvres vendues ou de leurs ayants cause (5 septembre 1923)	109
Allemagne. — <i>Droit conventionnel.</i> Publications concernant l'accession à la Convention de Berne révisée de 1908 et au Protocole additionnel de 1914 de la Bulgarie (1 ^{er} février 1922), de la Hongrie (31 mars 1922), du Brésil (15 avril 1922) et de la Ville libre de Dantzig (27 septembre 1922)	25	Espagne. — <i>Législation intérieure.</i> Décret royal portant création, au Ministère d'État, d'un Comité permanent consultatif pour les conventions qui ont trait à la propriété intellectuelle (2 juillet 1923)	85
Belgique. — 1 ^o <i>Législation intérieure.</i> Instructions concernant le concours des musiques militaires à des fêtes ou cérémonies organisées par des autorités ou des personnes étrangères à l'armée (15 juillet 1922)	73	États-Unis. — <i>Droit conventionnel.</i> Proclamation du Président des États-Unis concernant l'application des dispositions de la loi du 4 mars 1909 sur le contrôle des instruments de musique mécaniques aux citoyens des Pays-Bas (26 février 1923)	37

	Pages		Pages
Hongrie. — <i>Législation intérieure.</i> Ordonnance du Ministre royal hongrois de la Justice concernant l'organisation et les fonctions de la Commission d'experts pour le droit d'auteur (n° 52 800/1922, 11 novembre 1922)	73	Italie (<i>suite</i>).	
— Ordonnance du Ministre royal hongrois du Commerce relative à la fixation des inscriptions prescrites par la loi LIV de 1921 concernant le droit d'auteur (n° 109 105/1922, 15 mars 1923)	75	propriété industrielle, littéraire et artistique (n° 120, 30 janvier 1921)	25
		— Décret royal étendant aux nouvelles provinces les lois sur les droits d'auteur (19 juin 1923).	97
		Roumanie. — <i>Législation intérieure.</i> Loi complétant l'article 1 ^{er} , alinéa 1 ^{er} , de la loi du 19 mars 1904 concernant le dépôt des livres, etc. (19 décembre 1922)	85
Italie. — <i>Législation intérieure.</i> Décret royal étendant à la Tripolitaine et à la Cyrénaïque les dispositions en vigueur dans le Royaume, concernant la pro-		Suisse. — <i>Législation intérieure.</i> Loi fédérale concernant le droit d'auteur sur les œuvres littéraires et artistiques (7 décembre 1922)	61

